

Interpellation présentée par le député:

M. Pierre Kunz

Date de dépôt: 8 avril 2002

Papier

Interpellation urgente écrite concernant le revenu des habitants du canton

Lors de la dernière assemblée générale de la CCIG vous avez prétendu, Madame la présidente, que « 15 à 20 % des habitants de ce canton vivent en dessous ou proche du seuil de pauvreté ».

Cette affirmation stupéfiante, si elle devait s'avérer fondée, serait extrêmement préoccupante. Aussi aimerais-je savoir avec exactitude :

1. sur quels critères vous vous êtes appuyée en tenant ces propos, et plus précisément :
 - le niveau de revenu que vous considérez comme marquant le seuil de pauvreté,
 - le nombre d'habitants vivant avec un revenu inférieur à ce niveau,
 - le nombre de ceux que vous considérez comme proches de ce niveau,
 - le niveau moyen du revenu de cette dernière catégorie.
2. comment se répartit la population concernée dans les catégories suivantes :
 - hommes ou femmes,
 - tranches d'âge (20-29, 30-39, 40-49, 50-59, 60 et plus),
 - personnes mariées ou personnes vivant en concubinage ou encore personnes seules,
 - personnes vivant en ménage avec enfants ou sans enfant.
3. comment se comparent les chiffres genevois avec ceux des autres cantons helvétiques.

Vous comprendrez certainement que ces précisions s'avèrent particulièrement utiles, voire indispensables, pour les citoyens de ce canton quelques semaines avant la votation populaire relative au RMR.